

Procès-verbal n°2

Séance extraordinaire du jeudi 6 novembre 2024 à 20h00

Auditoire de Vigner, Saint-Blaise

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement communal sur les finances (RCF)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement concernant la perception des taxes et émoluments communaux (RPTEC)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le financement des déchets des ménages et des entreprises
7. Communications du Conseil communal
8. Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) : « Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue pour cette deuxième séance du Conseil général de Laténa. Je préside la séance aujourd'hui car Charles Constantin a eu un décès dans sa famille et pour ouvrir cette séance, je vous propose d'observer une minute de silence pour le deuil de Charles. »

– Minute de silence –

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) passe directement au point 1.

1. Appel

La secrétaire du bureau **Pauline Voisard** (Les Vert-e-s) procède à l'appel qui fait constater la présence des 35 membres suivants (y.c. la vice-présidente) :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Bastien (PLR) | 19. Jacot Marianne (PS) |
| 2. Aubert Christophe (Entente) | 20. Javet Christine (PLR) |
| 3. Augsburg Isabelle (PLR) | 21. Jolidon Daniel (PLR) |
| 4. Borel Claude (PS) | 22. Lovis Léonore (Les Vert-e-s) |
| 5. Buschini Flavio (PLR) | 23. Morand Nicolas (PS) |
| 6. Bussy Alexandre (PVL) | 24. Poglia Lorenzo (Les Vert-e-s) |
| 7. Clottu Edouard (Les Vert-e-s) | 25. Quiquerez Sabine (Les Vert-e-s) |
| 8. Cosandey Anne-Claude (PS) | 26. Remexido Teresa (Les Vert-e-s) |
| 9. Cosandey Laurent (Les Vert-e-s) | 27. Schär Damien (UDC) |
| 10. Crelier Maxime (PLR) | 28. Smith Ted (PLR) |
| 11. Degiorgi Edith (Entente) | 29. Steiger Burgos Martine (Les Vert-e-s) |
| 12. Dolder Christophe (UDC) | 30. Steullet Wintgens Nathalie (PS) |
| 13. Droz Nicolas (PS) | 31. Storrer Vincent (Les Vert-e-s) |
| 14. Ducommun Jean-Maurice (PLR) | 32. Voisard Pauline (Les Vert-e-s) |
| 15. Flury Eric (PS) | 33. Wang Sophie (PS) |
| 16. Gerber Alain (PLR) | 34. Zeller Thomas (PS) |
| 17. Giron Pascale (PS) | 35. Zürcher Patrice (PLR) |
| 18. Gonçalves Sylvie (PLR) | |

Excusé-es :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| 1. Becker Corinne (PLR) | 4. Engel Corinne (Entente) |
| 2. Chassot Nadia (PLR) | 5. Schmid Pierre (Entente) |
| 3. Constantin Charles (PLR) | 6. Wyrsh Nicolas (PLR) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 18.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Laurent Amez-Droz (PLR), membre
Valérie Dubosson (Les Vert-e-s), vice-présidente
Rocco Mauri (PLR), secrétaire
Vanessa Renfer (PS), secrétaire remplaçante
Daniel Rotsch (PS), président

2. Procès-verbal de la séance constitutive du 20 juin 2024

Le procès-verbal de la séance constitutive du 20 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (GSR-EDL)

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole au Conseil communal.

Vanessa Renfer (CC) « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, c'est donc à moi que revient l'honneur de cette première intervention au Conseil général de Laténa.

En préambule, je souhaite profiter du fait que la parole m'est accordée pour vous prier de bien vouloir excuser notre oubli concernant la publication de l'ordre du jour dans le Bulcom de la semaine dernière. En cette période extrêmement chargée pour le personnel administratif, à cheval sur les anciennes et la nouvelle commune, quelques couacs ne sont pas exclus et j'espère que nous pourrions bénéficier de votre indulgence.

Passons maintenant au rapport qui nous intéresse, à savoir la mise à jour de la convention qui lie désormais cinq communes de l'Entre-deux-Lacs concernées par le Guichet social du même nom. Comme cela est stipulé dans le rapport qui vous a été remis, qu'à l'essentiel il s'agit d'une démarche purement statutaire visant à acter la nouvelle configuration de notre région suite à la naissance de Laténa.

Sous l'impulsion de deux de ses membres actuels, le président Marc Renaud et notre collègue Rocco Mauri, avec le concours de la responsable du service, la commission a profité de cette occasion pour effectuer un toilettage de certains articles afin de faire coller la nouvelle convention aux pratiques effectives de la commission.

Il a également été tenu compte de la nouvelle organisation de Laténa, notamment la disparition du poste d'administrateur-trice, sachant que la conduite effective du service restera sous la responsabilité de notre commune, via le dicastère de la cohésion sociale.

Lors des diverses séances de préparation en vue du Conseil général, plusieurs groupes politiques nous ont fait part de remarques pertinentes qui amènent le Conseil communal à vous proposer ce soir deux amendements. En premier lieu, à l'article 15 al. 2 de la convention, il subsiste un début de phrase « *Passé ce délai* » qui n'a plus lieu d'être parce qu'il faisait référence, dans l'ancienne convention, aux deux premières années de fonctionnement de la commission. Il vous est donc proposé de le retirer et de ne conserver dans l'alinéa que la phrase : « *Toute commune peut démissionner pour la fin d'une année, moyennant une dédite écrite donnée une année à l'avance à la CSR.* »

Ensuite, il nous a été signalé à juste titre que nous n'avons pas respecté les principes de l'écriture sous forme épïcène. Le Conseil communal est naturellement sensible à cette question et il regrette de ne pas avoir pu accorder plus de temps à cet aspect. Il vous est donc proposé de valider ce soir la convention pour ce qui est de son contenu et d'accorder ensuite au secrétariat politique un délai pour une relecture permettant la mise en forme épïcène.

Naturellement, les quatre autres communes membres, à savoir Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières ont été informées de la démarche et sont dans l'attente de la décision de votre Conseil, étant entendu que les cinq Conseils généraux devront avoir au final approuvé le même texte.

Sur la question de l'écriture épïcène, la Chancellerie se penchera au plus vite sur la rédaction d'un arrêté du Conseil communal, vraisemblablement calqué sur la recommandation de l'Etat, en vue de généraliser la pratique à l'ensemble des documents émanant de Laténa. Toujours dans cette perspective, nous proposons la même démarche pour les deux règlements et l'arrêté qui vont suivre et qui seront présentés par Rocco Mauri.

Afin de gagner en efficacité, le Conseil communal verrait d'un assez bon œil la mise sur pied d'un comité de relecture qui serait chargé de procéder à ces vérifications de forme.

En conséquence, moyennant les deux amendements que je vous ai exposés, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre en considération le rapport et l'arrêté qui vous sont soumis et de les valider. Merci de votre attention. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole aux groupes.

Anne-Claude Cosandey (PS), au nom du groupe PS-vert'libéral : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste-vert'libéral vous remercie pour le travail réalisé. Nous n'avons pas de remarques à formuler sur ce rapport mais nous profitons de l'occasion qui nous est donnée d'avoir la parole pour demander si avec les comptes et le budget il est possible que nous ayons un rapport financier et d'activités sur les activités du Guichet social, à l'instar de ce qui se faisait à Saint-Blaise ces dernières années.

Le groupe socialiste-vert'libéral se prononcera en faveur de l'arrêté. »

Bastien Amez-Droz (PLR), au nom du PLR : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR s'est réuni jeudi passé afin de discuter de ce nouveau règlement. Il a entre autre remarqué et

remercié le Conseil communal pour sa prompte réaction quant à l'article 15 et cette petite phrase qui s'y était glissée et d'avoir proposé un amendement.

Nous avons décidé d'accepter à l'unanimité ce nouveau règlement relatif au Guichet social régional. »

Sabine Quiquerez (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai d'abord deux questions.

La première : nous avons l'habitude de nous présenter au micro avant de dire quelque chose pour que ce soit plus facile pour le procès-verbal. Est-ce que l'on continue ?

La deuxième : il fait super froid dans cette salle, est-ce qu'on peut faire quelque chose ? Franchement ça caille.

Lors de leur séance du 28 octobre 2024, les Vert-e-s de Laténa ont discuté du rapport concernant la modification de la convention d'organisation du Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs. La majeure partie des modifications découle de la fusion de nos quatre communes et n'apporte pas de grands changements. Nous validons la proposition de mise à jour de la convention. Le projet d'arrêté a été accepté à la majorité de notre groupe. »

Damien Schär (UDC), au nom de l'UDC : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, l'UDC a pris connaissance de cette nouvelle convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport détaillé. Une question qui nous est venue à la lecture de ce rapport est le mode de gouvernance de cette organisation. Nous pouvons lire dans le rapport présenté qu'actuellement chaque commune est représentée par son ou sa chef-fe de dicastère. Avec l'entrée en vigueur de notre nouvelle commune, nous allons de ce fait « perdre » 3 représentants alors que le bassin de population n'aura pas été modifié. Nous pouvons ainsi craindre une perte d'autonomie ou du moins de représentativité.

Est-ce que le Conseil communal peut nous informer de sa vision dans ce dossier et s'il envisage, à futur, une meilleure représentation de nos Autorités au sein de cette organisation ?

Par extension, nous pouvons imaginer que la situation se représentera dans d'autres organisations ou syndicats intercommunaux. Quel est le point de vue de notre exécutif dans ce dossier dans l'optique de la sauvegarde de notre pouvoir décisionnel ?

Nous attendons volontiers la réponse du Conseil communal. Merci de votre attention. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole au Conseil communal.

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole parce que les changements de gouvernance au sein de nombreuses organisations, comme les syndicats et autres regroupements intercommunaux font actuellement l'objet d'une refonte totale. Il était intellectuellement difficile de maintenir quatre voix pour la commune de Laténa. En effet, la Ville de Neuchâtel formule les mêmes revendications dans passablement de syndicats. Ce qui a été négocié au Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs, qui possède un fonctionnement financier un peu particulier, ne présente pas trop de risques au niveau du pouvoir décisionnel de gouvernance. Les coûts sont déterminés, d'une part par les coûts de fonctionnement de l'ensemble du personnel du Guichet social régional de Saint-Blaise et ce qui a été souhaité et proposé par l'exécutif de Laténa, est de maintenir la présidence de la commission sociale en faveur de l'ancienne commune de Saint-Blaise, si bien que ma collègue Vanessa Renfer sera présidente de la commission sociale régionale. Le fonctionnement ne change pas. Les coûts de fonctionnement sont partagés à raison de 50% entre les communes avec une répartition en fonction du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale et le nombre d'habitant-e-s. En finalité, avoir une ou quatre voix, dans ce contexte précis, n'a pas de réelle incidence. La ou le chef-fe de dicastère de la santé reste président de la commission, ce qui représente un bon équilibre. »

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) procède à la lecture de la convention d'organisation, article par article.

Article 15 al. 1 : amendement du Conseil communal proposant de supprimer « *Passé ce délai* ».

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) procède au vote de l'amendement du Conseil communal qui est accepté à l'unanimité.

Le second amendement du Conseil communal est relatif à l'adoption du langage épïcène pour l'entier de la convention.

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) procède au vote de l'amendement du Conseil communal qui est accepté à l'unanimité.

En dernier lieu, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) fait part de la demande du groupe PS-vert'libéral qui souhaite obtenir un rapport financier.

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole au Conseil communal.

Vanessa Renfer (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai pris note de la question et nous préparons un rapport. Pour le budget, je ne garantis pas d'y arriver, mais ce sera fait dans tous les cas pour les comptes. »

Les articles n'étant pas contestés, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) clôt le débat et passe au vote de la convention d'organisation amendée qui est accepté à l'unanimité.

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole au Conseil communal.

Vanessa Renfer (CC) : « Merci ».

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement communal sur les finances (RCF)

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole au Conseil communal.

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, avec cette nouvelle commune s'ouvre un nouveau vaste chantier réglementaire et législatif. Deux documents sont particulièrement importants pour toute commune. Il s'agit du règlement général sur les finances et évidemment du règlement général de commune, qui sera traité lors de la prochaine séance du Conseil général.

S'agissant du règlement général sur les finances, il est important de relever qu'une année, presque jour pour jour, après le vote du 26 novembre 2023, un immense travail a été effectué par un groupe de travail technique finances qui a repris, à l'époque, le règlement-type sur les finances mis à disposition par le service des communes. Une comparaison entre les quatre règlements communaux a également été effectuée.

Ce travail effectué en amont a été repris par le service Finances et la commission financière. Ce règlement général sur les finances reflète les souhaits du comité de pilotage ainsi que les souhaits des quatre communes, à savoir trouver un équilibre entre la capacité de financer les projets au sein de la future commune de Laténa et le respect du budget et des règles liées au mécanisme du frein à l'endettement.

Le règlement englobe cette réflexion. Il ne s'agit pas uniquement d'une réflexion intellectuelle car nous sommes allés beaucoup plus loin. Nous avons pris la peine d'examiner ce qui se passe dans les communes déjà fusionnées de la taille de la future de commune de Laténa, de plus de 10'000 habitant-es. Dans ce contexte, nous avons des dispositions particulières qui fixent les critères, à savoir ce fameux équilibre entre la capacité d'investissement et le respect des règles liées au mécanisme de frein à l'endettement.

J'ai personnellement participé aux deux groupes de travail, ainsi qu'avec l'équipe du service Finances que je remercie une fois de plus pour le travail accompli. On ne soulignera jamais assez l'implication des services administratifs des quatre communes. En effet, ces derniers travaillent jusqu'à la fin de l'année pour les quatre communes actuelles et sont en même temps sur le pied de guerre pour la future commune.

Je reprends la remarque de ma collègue Vanessa Renfer. Quand on a un nouveau bébé dont il faut s'occuper, des erreurs peuvent être commises. J'admets que la problématique liée au respect de l'écriture inclusive nous a échappé et je m'en excuse à titre personnel. Nous ferons le nécessaire pour la suite. Ce qui est souhaité aujourd'hui est que vous acceptiez le fond comme pour le second règlement qui vous sera présenté et le comité de relecture reverra la forme. Le Conseil communal fera le nécessaire avec l'administration et les modifications seront apportées pour que les genres soient respectés et que l'écriture inclusive soit appliquée.

Je laisse la parole à mes collègues pour les questions de détail et je vous demande d'accepter ce règlement qui est nécessaire et indispensable pour la séance du Conseil général du 12 décembre lorsque nous aborderons un autre gros morceau pour la commune de Laténa, à savoir le budget 2025. Merci. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole aux commissions.

Laurent Cosandey (Les Vert-e-s), au nom de la commission financière : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe s'est réuni à deux reprises cet automne pour analyser les trois dossiers qui nous ont été soumis.

Concernant le règlement communal des finances, la commission tient tout d'abord à remercier encore une fois le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni.

Le règlement proposé est basé sur le règlement-type proposé par le service des communes qui traduit des exigences légales strictes et qui laissent peu de marge de manœuvre aux communes.

Parallèlement à ce règlement-type, une analyse comparative exhaustive des quatre règlements existants a été réalisée par l'administration. Cette analyse a permis d'ajouter quelques spécificités qui ont fait leurs preuves dans les communes actuelles, toujours dans la limite de ce que la loi autorise.

La commission a bénéficié d'une présentation transparente de la part du Conseil communal. Les enjeux principaux du règlement ont été présentés de manière précise. La commission a obtenu des réponses claires à ses questions. L'enjeu principal est de garantir une capacité d'investissement suffisante pour la commune malgré les exigences du frein à l'endettement.

La commission vous recommande donc d'approuver ce règlement. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole aux groupes.

Léonore Lovis (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 28 octobre, le groupe des Vert-e-s a discuté du Règlement communal sur les finances qui nous est proposé. Dans un premier temps, nous tenons à remercier le Conseil communal, ainsi que toutes les personnes de l'administration communale et la commission financière pour l'important travail fourni.

Nous notons en particulier les points suivants concernant ce règlement :

- au vu de la dette de notre commune, les contraintes découlant du frein à l'endettement et leur impact sur notre capacité d'investir représente un enjeu important pour notre commune ; le règlement qui nous est proposé aujourd'hui vise à donner à notre nouvelle commune la capacité d'investir, malgré les contraintes liées au frein à l'endettement en offrant les possibilités suivantes, en accord avec la LFinEC :
 - o une fois par législature, nous aurons la possibilité d'ignorer les règles du frein à l'endettement,
 - o nous serons autorisés à retirer un projet par législature du montant des investissements pris en compte pour le calcul du degré d'autofinancement ;
- nous notons aussi que, comme le capital propre de Laténa est élevé, l'excédent de charges permis au budget du compte de résultat - s'il devait y avoir un excédent de charges - sera limité à 5% du capital propre au lieu des 20% permis par la LFinEC ;
- notre groupe a aussi discuté sur la compétence financière du Conseil communal évoquée dans les articles 12 et 14 et les limites de 300'000 francs par an. Ces limites nous conviennent, mais il ressortait des discussions que ces montants auraient pu être un peu plus élevés afin de donner un peu plus de marge de manœuvre et d'autonomie au Conseil communal.

Sur la forme du document, nous regrettons l'absence de l'utilisation du langage épïcène et remercions d'avance le Conseil communal pour sa volonté d'adapter le règlement pour intégrer la forme épïcène comme mentionné plus tôt dans la séance.

Un dernier détail a attiré notre attention juste avant : en haut à droite du règlement figurent des petites croix qui figurent peut-être à la place d'un numéro de règlement. Il s'agit peut-être d'un oubli ou pas.

Notre groupe a accepté à l'unanimité des membres présents le Règlement proposé, sous réserve qu'il soit adapté au langage épïcène. Merci beaucoup pour votre attention. »

Flavio Buschini (PLR), au nom du PLR : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR, lors de sa séance du 31 octobre, a traité du rapport concernant l'adoption du règlement communal sur les finances. Ce document, d'une importance capitale pour notre commune, permet de disposer des bases nécessaires à l'élaboration du budget 2025.

Pour ce règlement, le groupe de travail Finances s'est basé d'une part sur le règlement-type du service des communes et d'autre part sur ceux déjà existants des quatre communes.

Ce travail de longue haleine accompli, c'est à la commission de gestion et des finances qu'est revenu la tâche de le finaliser.

Notre commune dispose maintenant d'un règlement clair et épuré qui permettra au Conseil communal et à l'administration de travailler de manière efficace.

Ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents et le groupe salue le travail accompli par tous les intervenants ainsi que leur engagement. Merci. »

Anne-Claude Cosandey (PS), au nom du groupe PS-vert'libéral : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je lis ce rapport écrit par Mme Sophie Wang qui a été dans l'intervalle appelée au perchoir.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont œuvré à cet important travail et nous nous réjouissons de baser nos futurs travaux sur ce règlement qui est une excellente base de départ pour notre travail.

Nous avons également discuté de la limite du déficit maximal qui a passé de 20 à 5% en nous demandant si cela poserait des problèmes ou nous empêcherait dans notre capacité d'investissement. On pourra le voir à la pratique, un règlement peut être modifié le cas échéant.

Nous avons évidemment aussi relevé la question du langage épïcène et nous remercions le Conseil communal d'avoir pris les devants et de nous avoir coupé l'herbe sous les pieds. Nous nous prononcerons à l'unanimité en faveur de cet arrêté. »

Damien Schär (UDC), au nom de l'UDC : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, notre parti a étudié le rapport présenté par le Conseil communal et remercie ce dernier ainsi que la commission financière qui ont travaillé sur notre règlement communal sur les finances.

Ce dernier est largement repris par le règlement-type proposé par le service des communes. Étant également entendu que le droit supérieur, et particulièrement la LFinEC fixe également les grandes lignes de notre réglementation communale sans compter les différentes directives applicables notamment les recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics. Partant de ce constat, la marge de manœuvre de la commune est assez faible, hormis certaines données qu'il a fallu adapter en fonction de nos finances.

Les options prises dans ce règlement n'ont pas suscité de question particulière et nous remercions l'administration ainsi que le Conseil communal pour la lisibilité du rapport. Nous l'accepterons ainsi sans réserve. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente **Sophie Wang (PS)** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, la vice-présidente **Sophie Wang (PS)** procède à la lecture du règlement, article par article. Les articles n'étant pas contestés, elle clôt le débat et passe au vote du règlement qui est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement concernant la perception des taxes et émoluments communaux (RPTEC)

La vice-présidente **Sophie Wang (PS)** donne la parole au Conseil communal.

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, un autre règlement nous paraissait absolument indispensable à adopter avant l'entrée en vigueur de la future commune. Il s'agit du règlement sur les taxes causales.

Toute une série de domaines n'a pas été harmonisée pour l'instant. Comme vous le savez, la convention de fusion prévoit que les anciens règlements restent en vigueur mais il nous paraissait important qu'un administré qui souhaite faire des photocopies paie le même pris à Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène, et qu'on ne vienne pas dire que dans les communes plus proches du lac, peut-être pour des questions de température ou de baromètre, le prix est plus élevé.

Blague à part, un travail absolument monumental a été effectué. Je tiens à citer la personne qui a réalisé les matrices Excel. Il s'agit de Marc Chauvy, qui ne travaille plus au sein de l'administration. En effet, il a trouvé des champs plus fleuris dans une autre commune. Merci à lui car même si on m'avait payé pour le faire, je n'aurais jamais fait ce travail de recoupage. Il a repris toutes les taxes et émoluments des quatre

communes afin de les regrouper dans un fichier Excel dynamique croisé. Sur cette base, nous avons débuté une analyse de détail pour déterminer ce qui devait être repris et harmonisé.

Ce règlement prévoit une harmonisation au tarif le plus adapté et le plus correct pour la population, sous réserve des fautes de langage, sachant que le langage épïcène n'a pas été adopté et nous nous en excusons. Sur le fond, les montants retenus sont le reflet de ce qui se pratique dans les quatre communes.

Pour rappel, le règlement nous donnera la possibilité, dès le 1^{er} janvier 2025, de facturer les mêmes prestations à tout le monde de manière harmonisée, évitant ainsi des plaintes de la population.

Ensuite, la dénomination est quelque peu rébarbative. En effet, quand on lit à quatre reprises la même dénomination, par exemple les défunes et les défunts, c'est parce qu'il est nécessaire d'avoir une base légale claire. Pour cette raison, chaque cas de figure doit être énuméré. Il ne s'agit pas de répétitions involontaires ou des erreurs de rédaction. Ces répétitions sont nécessaires pour chaque cas de figure.

Sans plus m'attarder sur ce rapport, je vous invite à l'adopter, le cas échéant après la discussion de fond. Je reste à votre disposition, ainsi que mes collègues, pour répondre à vos questions. Merci. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole aux commissions.

Laurent Cosandey (Les Vert-e-s), au nom de la commission financière : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière a aussi été impressionnée par la matrice Excel et tient encore une fois à remercier l'administration pour le travail de fourni exécuté et qui a consisté à relever les émoluments de toutes les communes sans en oublier.

La commission a reçu des réponses précises et transparentes à toutes ses questions et a pu proposer et affiner certains articles afin qu'ils reflètent mieux la réalité actuelle.

La commission a également senti une réelle volonté du Conseil communal de soutenir les sociétés locales et de maintenir les événements existants en les exonérant de certains émoluments.

La commission vous recommande donc d'approuver ce règlement. Merci. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole aux groupes.

Vincent Storrer (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 28 octobre dernier, les Vert-e-s de Laténa ont discuté en détail de ce règlement.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administration pour l'important travail de récolte de tous les émoluments existants qui sont nombreux dans nos quatre communes actuelles.

Certains émoluments nous paraissent désuets, par exemple le certificat de bonne vie et mœurs, ou peu utiles. Néanmoins, ils peuvent figurer dans le règlement sans forcément devoir être perçus.

Lors de la fusion, il avait été annoncé que le meilleur des quatre communes serait retenu. Pour ces émoluments, nous constatons que le choix pour Laténa s'est porté sur un tarif médian ou moyen impliquant pour certaines communes une hausse (par exemple la taxe pour les chiens).

Les Vert-e-s ont accepté ce rapport à la majorité des membres présents. J'ai lu ce rapport pour M. Cosandey pour lui éviter de faire encore un aller-retour. »

Nathalie Steullet-Wintgens (PS), au nom du groupe PS-vert'libéral : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PS-vert'libéral remercie à nouveau le Conseil communal et les membres de l'administration communale pour tout le travail effectué.

Le groupe acceptera à l'unanimité ce rapport et souhaite apporter quelques points d'intérêt ou de vigilance pour la suite.

Nous avons conscience que toutes les taxes ne sont pas traitées dans ce rapport. En effet, certaines évolueront probablement en fonction des questions futures qui se présenteront. Nous souhaitons souligner l'importance que les commissions qui pourraient être concernées par la suite par des questions soient consultées sur les taxes et émoluments futurs.

Enfin, deux articles pour lesquels nous attirons votre attention. Le premier est l'article 26 concernant l'ensevelissement dans les cimetières. La commune d'Enges bénéficiait jusqu'à présent d'une gratuité en cas d'enterrement au cimetière de Cressier. Dès à présent, la commune d'Enges bénéficiera de la gratuité au cimetière de Saint-Blaise. Il nous paraît nécessaire de déterminer avec la commune de Cressier si des

arrangements peuvent être obtenus ou dans quelle mesure la commune de Laténa pourrait soutenir un regroupement familial des défunts venant d'Enges. Nous devons rester attentifs à soutenir les familles concernées.

Le deuxième article – en réalité il y en a deux – sont les articles 27 et 28 qui traitent du domaine public et de la mise à disposition du matériel communal. Comme l'ont souligné les Vert-e-s, il est nécessaire de rester attentif à l'exonération des associations et sociétés locales lors de l'utilisation du matériel communal.

Notre groupe acceptera ce règlement. »

Flavio Buschini (PLR), au nom du PLR : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a également pris connaissance du rapport concernant la perception des taxes et émoluments communaux.

Le groupe de travail Finances s'est attelé de manière méthodique à reprendre les règlements et arrêtés des anciennes communes pour nous présenter le rapport discuté ce soir. Celui-ci, très complet, permettra de débiter 2025 avec une base claire et harmonisée, signe d'une administration organisée et efficiente.

Ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents. Merci. »

Christophe Dolder (UDC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je ne sais pas si je dois m'exprimer au nom de l'UDC ou plutôt à titre personnel.

Je m'insurge contre l'augmentation de la taxe de drainage et la valeur retenue à l'hectare (ha) dans le nouveau règlement. Jusqu'à 2023, le montant s'élevait à 24 francs/ha. Lors de la séance du 23 février 2023, il a été décidé au Conseil général de La Tène de passer de 24 à 60 francs/ha. Je trouve cela inadmissible, arbitraire et très exagéré.

J'aimerais savoir comment vous justifiez cette augmentation. Je tiens à préciser que je suis propriétaire d'un domaine. Depuis que je suis à mon compte, j'ai payé plus de 25'000 francs de taxe à 24 francs/ha. Je vous laisse imaginer le montant que je dois payer actuellement. Je trouve cela inadmissible.

Ma question est : « Sur quelle base avez-vous fixé le montant de 60 francs/ha ? ». Est-ce que cela a été calqué sur la commune de La Tène ? Merci. »

Christophe Aubert (Entente) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, est-ce une taxe perçue d'année en année ? »

Christophe Dolder (UDC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, c'est d'année en année. C'est toutes les années. »

Christophe Aubert (Entente) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, pour les communes qui n'avaient pas ce mode de fonctionnement, comment cela se passe-t-il ? »

Christophe Dolder (UDC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'une taxe approuvée par le Conseil d'Etat, à hauteur de 60 francs/ha. »

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, une taxe causale n'est pas une taxe permettant de réaliser des bénéfices. Elle est censée couvrir les coûts effectifs.

J'étais personnellement amoureux du café que je payais 1.50 franc à Lugano il y a 20 ans. Quand je suis arrivé à Neuchâtel la première fois et que je l'ai payé 2.50 francs, je me suis dit « mince ». Il y a une évolution au niveau des taxes. Cela n'est pas arbitraire. Il s'agit d'un calcul effectué en fonction des coûts effectifs et vous l'avez relevé, l'Etat a aligné la taxe annuelle à 60 francs/ha. On parlera aussi d'une autre taxe qui risque de faire dresser les cheveux à celles et ceux qui génèrent des déchets. Je suis prêt à discuter, mais encore une fois, il faut se rendre compte que les taxes sont fixées en fonction de la couverture des coûts. Nous n'avons pas le droit de faire de bénéfice sur les taxes causes.

Si vous avez l'impression que l'Etat, en l'occurrence la commune vous vole parce que la taxe est surévaluée par rapport aux coûts, vous avez le droit de vous y opposer et de refuser le paiement.

Nous avons harmonisé les taxes en fonction des pratiques communales et il n'y avait pas de raison de privilégier les personnes qui détiennent des propriétés et de ne pas aider d'autres administrés. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, pour corroborer ce qui vient d'être dit, nous constatons de plus en plus de gros travaux liés au drainage des champs qui n'ont pas été effectués durant ces dernières années ou avec des moyens trop peu importants pour réaliser ces travaux

qui sont rapidement onéreux. Cette taxe sert justement à couvrir le montant de ces travaux de remise en état notamment des drainages et de l'amélioration foncière.

Cela rejoint ce qu'a dit mon collègue, la taxe sert à couvrir ces coûts. Je me permets de prendre rapidement la casquette de la commune de La Tène où l'on s'est rendu compte que nous avons beaucoup de peine à couvrir les coûts avec l'ancien tarif de la taxe. Le tarif de 60 francs/ha est absolument justifié. »

Christophe Aubert (Entente), au nom de l'Entente : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente a pris connaissance de ce rapport et remercie le travail qui a été fourni.

Cependant, nous souhaitons obtenir deux précisions. La première concerne l'article 49, qui m'intéresse beaucoup. En effet, dans notre commune, nous n'avons pas ce prélèvement à l'hectare. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est des parcelles qui ont été acquises avec mention, dans le bien-fonds, « drainages appartenant au nouveau propriétaire ». Est-ce que les taxes sont prélevées de la même manière et qui entretiendra les drainages ? Nous nous réjouissons. A Enges, il y a des kilomètres de drainages qui n'ont jamais été entretenus par la commune, si bien qu'avec 60 francs/ha, nous serons bénéficiaires.

S'agissant de l'article 37, je souhaiterais obtenir une précision. Les cantonniers sans machine à 90 francs/heure ne présentent aucun souci. Les cantonniers avec machine à 180 francs/heure m'étonnent. A mon avis, quelque chose ne doit pas être très clair. Un cantonnier avec une souffleuse à 180 francs/heure je veux bien, mais un cantonnier qui vient avec une retro de 2 tonnes pour 180 francs/heure, je le prends aussi. Merci d'apporter quelques précisions. »

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, s'agissant des drainages, je n'ai pas l'intention de m'étendre plus.

J'invite M. Aubert à faire appel à nos cantonniers avec machine et à faire des économies. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté par 33 voix pour et 1 voix contre.

L'entrée en matière étant acceptée, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) procède à la lecture du règlement, article par article. Les articles n'étant pas contestés, elle clôt le débat et passe au vote du règlement qui est accepté par 33 voix pour et 1 voix contre.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le financement des déchets des ménages et des entreprises

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole au Conseil communal.

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, un autre sujet brûlant pour certains. Je me réjouis des commentaires et des questions le cas échéant.

Nous avons, au sein de quatre communes, un système de perception différent. La commune de La Tène perçoit la taxe déchets par logement, à savoir que la facture est envoyée au propriétaire et ce dernier encaisse la taxe auprès des locataires.

Nous avons considéré que la pratique des trois autres communes, soit Saint-Blaise, Hauterive et Enges est plus proche de ce qu'on appelle – pour certains, qui sont fervents de notions juridiques – le principe du pollueur-payeur et nous avons dû faire un choix pour l'harmonisation de cette taxe causale. Nous avons opté pour facturer à l'unité en harmonisant les taxes au niveau de la future commune fusionnée à partir du 1^{er} janvier 2025 en fonction des coûts effectifs.

Aucun bénéfice n'est réalisé avec les taxes causales qui doivent couvrir les coûts. De mémoire – le chef du service Finances M. Bucher pourra corriger si je dis une bêtise –, nous sommes à 1.1 million de francs au niveau du montant total des frais pour les déchets au budget 2025. La taxe à l'unité, telle qu'elle vous est proposée, sert à couvrir les coûts effectifs de 1.1 million de francs pour le ramassage des déchets au sein de la future commune de Laténa.

Je regrette la situation des habitants de La Tène qui verront leur taxe augmenter. Cela n'était pas une volonté. Nous avons toujours gardé à l'esprit le souhait des participants au processus de fusion d'essayer de faire des économies d'échelle et d'économiser de l'argent là où cela est possible. J'aurais tendance à dire – et ce sera peut-être mon mot de la fin pour l'instant – qu'à La Tène, vous avez une compensation, certes petite, mais qui se traduit par un point d'impôt en moins. Comme vous le savez, à Laténa, vous payerez 68% d'impôt direct.

Un autre moyen de financement du traitement des déchets est la part prise sur les impôts directs et à ce niveau, le Conseil communal a souhaité définir ce montant au minimum de ce qui est prévu, soit 20%. En réalité, il s'agit d'une législation cantonale qui a été révisée. Nous pourrions même ne pas du tout faire participer les impôts directs au financement des déchets. Nous laissons cette question ouverte, qui pourra être débattue suite à la nouvelle modification de la législation cantonale.

S'agissant des entreprises, il a fallu faire une catégorisation des entreprises, soit les petites, moyennes et grandes entreprises. Cette distinction nous a paru concluante. Sauf erreur, une commune possédait encore un degré de détail supplémentaire, à savoir les « petites petites », les petites, les moyennes et les grandes. La taxe est fixée à la tonne, en fonction du poids de déchets générés par les entreprises.

La commission de gestion et des finances a formulé une critique fort pertinente. Probablement que le moyen le plus adapté pour taxer le pollueur-payeur est le sac poubelle. A ce sujet, et cela ne fait pas partie du règlement, la pratique des communes d'Enges et Saint-Blaise, qui consiste à mettre à disposition gratuitement un certain nombre de sacs poubelle aux familles avec enfants en bas âge perdurera et sera étendue par arrêté du Conseil communal à l'ensemble de la population de Laténa. Nous n'avons pas encore eu le temps de déterminer le nombre et l'étendue temporelle.

Je reste à votre disposition pour les questions de détail et hormis les questions de forme, merci d'accepter ce rapport et cet arrêté. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole aux commissions.

Laurent Cosandey (Les Vert-e-s), au nom de la commission financière : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, à nouveau, la commission tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail réalisé.

L'arrêté qui nous est soumis ce soir présente trois nouveaux principes qui modifient le fonctionnement actuel de certaines communes. Le premier principe concerne le calcul de la taxe, qui prendra en considération le nombre de personnes qui composent un ménage. C'est déjà le cas à Saint-Blaise, Hauterive et Enges, mais ce n'est pas le cas à La Tène où actuellement, un montant de 102 francs est perçu pour un ménage, quel que soit le nombre d'occupants.

Le deuxième principe concerne le coût de l'élimination des déchets, estimé à 1.1 million de francs par an et financé à hauteur de 20% par l'impôt et donc 80% par la taxe. Aujourd'hui, ce taux de prise en charge par l'impôt est plus élevé à Saint-Blaise, Enges et Hauterive et se monte déjà à 20% à La Tène.

Le troisième principe est relatif aux entreprises, qui comprennent trois catégories : petites, moyennes et grandes.

Le produit total de la taxe de base ne changera pas beaucoup par rapport à la situation actuelle car il s'agit de couvrir le 80% du montant de 1.1 million de francs. Par contre, la répartition entre les ménages changera un peu puisque le système de la commune de La Tène est modifié.

Concernant la part financée par l'impôt, 20 ou 30%, passablement de débats constructifs ont eu lieu au sein de la commission s'agissant de la méthode de calcul. Certains membres prônaient de prendre en compte une éventuelle économie d'échelle en 2025 déjà. D'autres suggéraient de s'appuyer sur une simple addition des situations actuelles. Dans un souci de prudence fiscale, la majorité de la commission a opté pour le maintien du taux à 20% comme proposé par le Conseil communal, évitant de l'augmenter à 30% et d'infliger une pression supplémentaire sur le contribuable.

Aujourd'hui, nous votons uniquement sur l'arrêté et ses principes et nous ne votons pas sur le montant de la taxe qui est de la compétence du Conseil communal et qui n'a pas encore été fixée définitivement puisqu'elle le sera une fois que le résultat pour 2024 des taxes des quatre communes sera connu.

Néanmoins, les pronostics estiment que la taxe de base pour une personne sera de 90 francs par an, ce qui représente, par rapport à la situation actuelle, une hausse de 18% à Saint-Blaise et de 38% à Enges pour tous les ménages, une baisse de 5% à Hauterive pour tous les ménages, et à La Tène une baisse de 12% pour les ménages d'une personne, mais une forte hausse pour les ménages les plus nombreux. Tous les membres de la commission sont mal à l'aise par rapport à cette augmentation pour les ménages nombreux de La Tène pour lesquels la taxe pourrait augmenter de 170 francs, soit passer de 102 à 270 francs.

Cependant, la commission est convaincue que ces trois nouveaux principes retenus sont les bons et recommande d'accepter l'arrêté. En effet, cette taxation selon le nombre de personnes dans le ménage tient plus compte de la quantité de déchets produits par le ménage et donc du principe du pollueur-payeur.

Il est sûr que ce changement de taxation à La Tène rend inévitable une hausse importante de la taxe de base pour les ménages nombreux et il s'agira de communiquer clairement à la population, en particulier à La Tène, les éléments suivants, en même temps que le nouveau principe. D'une part, quelles seront les mesures prises ou prévues pour diminuer les coûts, notamment grâce à des économies d'échelle ainsi que les mesures de soutien aux ménages nombreux prévues, notamment les sacs taxés offerts.

La commission restera attentive aux points ci-dessus en temps voulu et vous recommande d'approuver cet arrêté. Merci. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole aux groupes.

Ted Smith (PLR), au nom du PLR : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 31 octobre, le groupe PLR Laténa a discuté le rapport concernant le financement des déchets des ménages et des entreprises.

En ce qui concerne les taxes des déchets des entreprises, nous n'avons pas de remarques particulières puisque c'est grosso modo le statu quo.

Pour les taxes des ménages, le groupe suit les recommandations du CC à savoir :

- harmoniser les taxes des déchets au 1^{er} janvier 2025,
- reprendre le modèle de taxe par ménage, qui est de loin le plus courant au niveau cantonal et plus proche du principe du pollueur-payeur,
- adopter une couverture par les impôts de 20%, soit la plus basse dans la fourchette proposée.

Au-delà de ces principes, la réalité des chiffres nous a interpellés. En effet, la table nous montre qu'à La Tène notamment, où l'on change de modèle de taxe, une famille sera confrontée à une augmentation assez substantielle en 2025, à savoir entre 60 francs pour un couple et 168 francs pour une famille de cinq personnes. Aussi à Enges et Saint-Blaise, une augmentation sera à prévoir. Seul à Hauterive la taxe baissera de quelques francs.

Il est vrai que La Tène a actuellement la taxe la plus basse des 4 communes, soit 102 francs par logement. Dans les autres communes, une famille de 4 personnes paie déjà aujourd'hui autour de 200 francs, soit le double. Cette harmonisation provoque donc, par effet de vases communicants, une augmentation pour une partie de la population laténienne, et une diminution pour une autre partie.

Mais ne nous arrêtons pas sur un cas, c'est sur l'ensemble des services et des prestations, et leur impact sur le portemonnaie des citoyens que le PLR sera attentif.

C'est à l'unanimité des membres présents que le groupe a accepté le rapport. Je vous remercie. »

Teresa Remexido (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe s'est réuni le 28 octobre dernier pour sa séance de préparation et tient à remercier le Conseil communal et le personnel communal pour ce rapport concernant le financement des déchets des ménages et des entreprises.

Nous estimons que le principe du pollueur-payeur n'est pas assez encouragé :

- Nous constatons avec une certaine surprise que les entreprises qui produisent la plus grande quantité de déchets (supérieure à 5 tonnes) voient leurs taxes diminuer sauf à Saint-Blaise.
- D'autre part, les taxes augmentent pour le 80% des ménages de Laténa sauf à Saint-Blaise qui ne représente que le 20% des citoyennes et citoyens en question. Pour une première synergie, cette augmentation de taxe, peut être mal interprétée par la population.
- Nous notons aussi que tous ceux qui trient bien, payent moins au sac, c'est vrai, mais ils payeront la même taxe qu'un ménage qui ne trie pas ses déchets. Pour favoriser davantage le « zéro » déchet il faudrait augmenter la taxe au sac.

A la page 3 de ce rapport il est quand même précisé, concernant ces deux types de taxe, que pour les entreprises, tout ce qui est encaissé n'est en aucune manière pris en charge par l'impôt tandis que l'élimination des déchets des ménages est prise en charge par les impôts à hauteur de 20%.

Selon l'état du budget actuel prévu pour 2025, les taxes proposées dans le rapport qui nous est soumis, permettent un quasi équilibre financier des deux chapitres fonctionnels spécifiques et pour ces différentes raisons, notre groupe a accepté à la majorité de voter favorablement cet arrêté car il nous semble important d'unifier les taxes en question sur l'ensemble de la commune dans un souci de simplification de la facturation et pour une question d'équité de traitement de toutes les personnes y résidant.

La dernière chose relevée est la notion de mise en conformité par l'utilisation de l'écriture inclusive, qui a été clarifiée plus tôt dans cette assemblée. Je vous remercie pour votre attention. »

Marianne Jacot (PS), au nom du groupe PS-vert/libéral : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, le groupe PS-vert/libéral remercie le Conseil communal et la commission financière pour son travail concernant les déchets des ménages et des entreprises.

Nous sommes sensibles à la politique du pollueur-payeur et donc favorables à une taxe, non pas par logement, mais par ménage et en tenant compte de la taille des ménages.

Toutefois ce rapport a suscité quelques questions et remarques. Ainsi, après l'uniformisation des taxes au sein de la commune de Laténa, nous nous questionnons sur ce qu'il adviendra des prestations en lien avec la récolte des déchets, prestations non uniformisées à l'heure actuelle et dont il n'est pas fait mention dans le rapport.

Ce changement de financement et du montant de la taxe entraînera une hausse importante des montants versés par certains ménages, hausse pouvant aller jusqu'à 164%. Il nous semble dès lors très important que les autorités communales communiquent clairement à la population les raisons de ce changement.

Comme cela a été précisé avant, certaines communes offrent déjà un certain nombre de sacs poubelle et nous serons donc attentifs au respect de l'article 7 qui permet notamment cet octroi.

Pour terminer, comme nous l'avons relevé, nous sommes en accord avec la politique du pollueur-payeur. Toutefois, la taxe telle qu'elle est proposée, avec ses coefficients imposés par l'Etat, prêterait financièrement les familles nombreuses. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement à l'article 5 concernant le pourcentage de participation de l'impôt communal fixé à 20%, que nous souhaitons relever à 30%. Ce rapport, avec l'amendement précité, sera accepté à une large majorité par notre groupe. Je vous remercie. »

Damien Schär (UDC), au nom de l'UDC : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe a étudié avec attention ce rapport du Conseil communal relatif au financement des déchets ménages et des entreprises. Conscients que cela a été une tâche ardue d'harmoniser les différentes réglementations en vigueur, nous nous permettons les constatations suivantes.

Force est de constater que certains habitants et entreprises seront perdants avec la nouvelle réglementation harmonisée. Ainsi une famille de 4 personnes habitant à La Tène se voyait facturer annuellement une taxe de 102 francs HT, la nouvelle taxe sera de 252 francs HT, soit une augmentation conséquente avec un rapport de presque 2.5.

Il en va de même pour la taxe déchets des entreprises avec une augmentation un peu moins limpide pour les sociétés mais tout de même conséquente pour la catégorie des petites entreprises.

En étant conscients que le chapitre comptable des déchets se doit d'être autofinancé et qu'il répond à des règles strictes, nous nous étonnons du mode de fonctionnement de La Tène qui facturait une taxe de base moindre alors que sa réserve de financement spécial pour les ménages était copieusement garnie. Est-ce que le Conseil communal peut nous renseigner plus en détail sur l'historique de cette réserve ?

Vu l'augmentation que l'harmonisation va induire, notamment pour les ménages avec famille, nous souhaiterions que l'aide actuellement accordée par au moins 2 communes puisse perdurer.

À cet effet, nous sommes rassurés par les propos tenus par le conseiller communal en charge du dicastère et resterons attentifs à son application.

Nous venons d'apprendre qu'un amendement est déposé par le groupe socialiste en lien avec le taux de couverture par l'impôt. Comme nous n'avons pas pu nous prononcer en amont, nous solliciterons une suspension de séance afin d'en discuter.

Nous accepterons ce rapport ainsi que son arrêté en l'état actuel. Merci de votre attention. »

Christophe Aubert (Entente), au nom de l'Entente : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord un grand merci pour l'élaboration de ce rapport.

L'Entente s'est retrouvée lors de sa séance plénière il y a 10 jours. Dans l'ensemble, elle soutient pleinement le rapport et la version qui lui sont proposés. Cela dit, pour l'article 5, comme cela a déjà été stipulé par les autres groupes, nous proposons également un amendement afin de passer de 20 à 30% pour le prélèvement au fonds sur les impôts.

Une fois l'amendement accepté, nous entrerons en matière pour accepter ce règlement. Merci. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) prononce une suspension de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) donne la parole au Conseil communal.

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite apporter une précision concernant la particularité de La Tène.

Ce qu'il faut savoir, c'est que durant des années, La Tène avait une perception de base à 30% sur l'impôt direct, si bien qu'une réserve relativement large était disponible. Cette réserve a fondu comme neige au soleil face à l'augmentation des coûts de l'élimination des déchets et à moyen terme, il aurait été nécessaire d'augmenter la taxe causale.

En finalité, avec la proposition d'amendement, le problème est reporté ailleurs, mais ne diminuera pas les coûts. Au surplus, l'analyse a été faite par le service Finances et le Conseil communal. Augmenter la part d'impôt à 30% aurait dans tous les cas un impact final relativement faible, raison pour laquelle il a été décidé de la fixer à 20%, tout en privilégiant la politique du pollueur-payeur mais en essayant de trouver des ajustements pour les familles. Toutefois il ne faut pas se leurrer. Ce n'est pas parce que vous augmentez la perception du financement à 30% par l'impôt direct qu'à l'avenir les coûts du traitement des déchets diminueront. Nous devons prendre conscience qu'il y a trois prestataires de services dans le canton. D'une manière générale on souhaite éviter les monopoles, mais avec trois interlocuteurs, je vous défie d'obtenir un marché concurrentiel. J'ai personnellement effectué une analyse de l'évolution des coûts au sein des quatre communes et je peux vous confirmer que les coûts augmentent partout, si bien que vous reporteriez le problème à plus tard.

Ce n'est pas en changeant de mode de perception et en faisant de mini économies pour le contribuable que les coûts seront réduits. Le Conseil communal a à cœur de surveiller les coûts des traitements des déchets, mais 20% ou 30% ne changera pas le problème. »

Anne-Claude Cosandey (PS), au nom du groupe PS-vert/libéral : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, en quelques mots, je souhaite expliquer l'amendement que nous avons déposé sur l'article 5 al. 2, qui précise que la part prise de l'impôt serait de 30%.

Nous sommes favorables au principe du pollueur-payeur et il se fait principalement au travers de la taxe au sac, car plus on pollue, plus on paie de sacs, moyennant les aménagements souhaités pour les familles.

Le compte qui doit être équilibré grâce à cette prise sur l'impôt et à cette taxe ménage est un compte qui sert à financer les charges structurelles (déchetterie, containers enterrés, leur élimination, etc.). En poussant un peu, on peut presque se dire que ces charges ne sont pas si liées que cela à la quantité de déchets. Dès lors, il ne nous paraît pas très juste que les familles nombreuses paient significativement plus que les familles moins nombreuses pour financer ceci, d'où l'idée d'utiliser la part de l'impôt afin d'alimenter ce compte le plus possible.

Au surplus, il a été relevé que nous n'avons pas réellement d'idées sur l'évolution des prestations, sachant qu'elles sont très différentes d'une commune à l'autre. Par exemple, à Saint-Blaise il y a des containers enterrés, ce qui n'est pas le cas à La Tène. Finalement, les prestations et les charges augmenteront ou diminueront et cette discussion interviendra ultérieurement. Dans ce contexte, il nous semble que la marge de manœuvre de la commune et la part prise dans l'impôt devrait être la plus importante possible, en tout cas pour cette phase de départ. Cela peut bien sûr évoluer au fur et à mesure de l'évolution des coûts des prestations sur lesquelles nous n'avons aucune visibilité. »

Ted Smith (PLR), au nom du PLR : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement et maintient le choix de 20% pour les raisons suivantes :

- le principe du pollueur-payeur est principalement appliqué au travers de la taxe au sac ; toutefois, augmenter la taxe va dans la mauvaise direction en ce qui nous concerne ;
- la baisse de la taxe pour les familles serait marginale (30 francs par année pour une famille de 5 personnes) ; d'autre part, cela représente un montant d'impôt de 100'000 francs qui doit être trouvé

ailleurs et nous ne souhaitons pas aller dans cette direction pour la première année de vie de la nouvelle commune.

Pour ces raisons, notre groupe propose de conserver la part d'impôt à 20%. Merci. »

Laurent Amez-Droz (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, au niveau des prestations, le Memo Déchets harmonisé entre toutes les communes paraîtra le 15 décembre prochain. Les prestations sont les mêmes à quelques exceptions près à Enges où il y a la possibilité d'aller déposer du matériel (et des cailloux notamment) chez M. Reichen, notre cantonnier, sachant qu'il n'y a pas de tournée de ramassage des déchets verts. Il n'y a donc pas de réelle différence entre les communes. Merci de votre attention. »

Christophe Aubert (Entente), au nom de l'Entente : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, nous partageons l'avis proposé par le groupe PS-vert/libéral et j'aimerais apporter quelques précisions.

Le principe du pollueur-payeur fonctionne très bien avec la taxe au sac. Ce prélèvement à l'impôt comme tu le dis si bien, Maître Mauri, ne représente pas grand-chose. C'est juste, mais cela ne représente pas grand-chose dans les deux sens. Si cela représente 30 francs pour une famille de 5 personnes, en effet ce n'est pas grand-chose mais ce n'est toujours pas grand-chose de plus, étant donné que toutes ces taxes ont été revues à la hausse. Pour cette première législature, on pourrait essayer d'adoucir le choc de ces taxes. En effet, pour La Tène, dont la population verra sa taxe augmenter de 170%, je ne sais pas ce que tu as prévu comme pommade pour ça. D'un autre côté, 115'000 francs sur un budget de 70 millions de francs ne représente pas grand-chose non plus. De toute façon, une fois ou l'autre, il faudra payer ce montant. Je pense qu'il faut avoir les gens dans notre poche et montrer qu'on fait des efforts pour aller dans le sens de la population avec des taxes les plus limitées possible, étant donné qu'on sait très bien qu'elles évoluent à la hausse.

Encore une fois, je propose d'accepter cet amendement. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) procède à la lecture de l'arrêté, article par article.

Article 5 al. 2 : amendement déposé par le groupe PS-Vert/libéral et l'Entente qui propose : « Il est fixé à 30%. »

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) procède au vote de l'amendement proposé qui est refusé par 21 voix contre, 11 voix pour et 2 abstentions.

Les autres articles n'étant pas contestés, la vice-présidente **Sophie Wang** (PS) clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix pour et 4 abstentions.

7. Communications du Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a souhaité marquer dès le mois de janvier l'entrée de la nouvelle commune de Laténa en invitant la population de Laténa, donc vous ainsi que tout le personnel communal à un apéro qui aura lieu le 23 janvier 2025 ici au Vigner. Notez déjà la date. Merci. »

Laurent Amez-Droz (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons débuté de gros travaux au sein de l'administration communale de Laténa pour la répartition des locaux en fonction de la nouvelle organisation. Ces travaux ont eu lieu avec l'ensemble du personnel sous forme d'ateliers participatifs réunissant les conseillers communaux respectifs ainsi que les chefs de service et des ambassadeurs représentant les différentes unités de l'administration.

Les travaux ont permis de démontrer les synergies entre les unités et de déterminer les locaux les mieux adaptés. Nous avons tenu compte des engagements pris dans la convention de fusion, qui stipulait que la Chancellerie et le siège des autorités étaient à Saint-Blaise. Notre chancelier ici présent déménagera à Saint-Blaise, mais le Guichet social régional dont nous avons parlé au début de séance s'y trouve bien et y restera également. Inutile de faire des frais lorsque cela n'est pas nécessaire.

Lors de ces ateliers, nous avons démontré que de fortes interactions existaient entre les finances, les ressources humaines et la Chancellerie et ces trois unités ont exprimé le vœu d'être ensemble, si bien que ces trois entités seront réunies à Saint-Blaise, accompagnant le Conseil communal qui siège tous les mercredis matin.

Nous avons remarqué que le personnel sera à l'étroit. Toutefois, dans le délai imparti il n'est pas possible de faire de grands travaux. Par contre, nous étudions une extension sur l'immeuble contigu sis Grand-Rue 33 qui appartient à la commune pour y accueillir la Chancellerie dans des locaux un peu plus aérés et moins serrés.

Les autres services seront à Marin dans l'immeuble Auguste-Bachelin 4. Il y a eu un plébiscite pour réunir les unités qui s'occupent de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du management des projets, des bâtiments, des infrastructures, des énergies et de l'environnement, de la cohésion sociale, de la formation ainsi que de la culture, sports, loisirs et tourisme.

Comme il n'y a pas suffisamment de place pour y installer la sécurité et la santé, nous avons pu reprendre les locaux sis rue Louis-de-Meuron 8 dans les anciens locaux du poste de la police neuchâteloise (actuellement concentrée au Landeron) et voisins de la voirie de La Tène. Le parc des assistants de sécurité de La Tène se trouve déjà à cet endroit. Au surplus, il y aura un guichet pour l'accueil de la population.

Je précise bien sûr que les cantonniers, les concierges, le garde-port, le personnel de la bibliothèque et de la structure La Souris Verte à Hauterive ne bougent naturellement pas.

Des guichets seront maintenus dans les 4 communes conformément aux engagements de la convention de fusion. Les salles de réunion d'Enges et d'Hauterive seront utilisées pour les projets qui auront lieu dans ces localités.

Nous pouvons enfin préciser que vis-à-vis du personnel, tous ces travaux se déroulent dans une excellente ambiance et avec pour objectif que les déménagements soient terminés en janvier, sans stress avant la fin de l'année. L'idée est que pour le Laténa'péro du 23 janvier 2025, les déménagements soient achevés afin que les membres du personnel puissent s'associer à la fête. Je vous remercie de votre attention. »

Alain Gerber (PLR) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai une petite question en lien avec la commune d'Hauterive.

Je comprends tout à fait que les locaux ne soient plus utilisés pour les besoins de la commune. Toutefois, un objet extraordinaire s'y trouve. C'est une magnifique maquette du village située à l'entrée de la salle du Conseil. J'aimerais savoir si les autorités de Laténa continueront de mettre à jour la maquette. Jusqu'à présent, pour chaque nouvelle construction, la personne qui déposait les plans devait financer la petite maison qui complétait la maquette.

Si vous avez la possibilité d'aller la voir, je vous le conseille. C'est extraordinaire de voir son village sur 2 m² et en tant qu'altarpie, cela me ferait très mal au cœur que cette maquette soit mise au placard et ne soit plus mise à jour. Qu'elle soit n'importe où m'est égal, mais je trouve que c'est un bel objet et qu'il serait dommage de la laisser mourir. Merci. »

Laurent Amez-Droz (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, merci Monsieur le conseiller communal d'Hauterive.

Le Conseil communal a commencé ses travaux en visitant l'ensemble des locaux et s'est émerveillé devant cette maquette. Il est évident qu'elle sera maintenue. Quant à sa mise à jour, il faut que nous vérifions s'il est imposé qu'elle le soit. Dans tous les cas, nous pouvons même imaginer qu'elle soit complétée pour l'ensemble de la commune de Laténa. C'est une très bonne suggestion, dont le Conseil communal prend note. Je peux vous concéder qu'elle ne sera pas mise au placard mais qu'elle restera là où elle se trouve. Merci beaucoup. »

Sabine Quiquerez (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais savoir s'il est possible d'envisager de faire cette séance un peu plus tôt qu'à 20h, parce que 20h c'est tard. »

Yanick Boillod (chancelier) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, ce soir, certaines personnes étaient présentes à 19h30. Visiblement il y a eu un léger flottement. Le Conseil communal doit encore se prononcer afin de déterminer un horaire qui permette une meilleure organisation des séances du Conseil général. A ce jour, aucune décision définitive n'a été prise pour les prochaines séances. »

Laurent Amez-Droz (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, sachant que nous sommes bientôt à l'apéro, je profite de raconter une anecdote. Je me suis trouvé dans le train, en allant à Lausanne pour y faire quelques adieux, avec l'ancien conseiller communal Christian Mermet, l'un des fondateurs de la commune de Val-de-Travers. Nous avons échangé au sujet de la fusion et notamment au sujet de la prochaine séance destinée au règlement général de commune. Il m'a indiqué : « Nous avons

tellement discuté au sujet du règlement général de commune que nous avons dû changer la date de l'arrêté car il avait été adopté après minuit. »

Pour la séance du 12 décembre prochain, je vous propose de prendre un matelas avec nous ou un petit coussin gonflable. D'ailleurs, il sera renoncé à la fondue prévue initialement au profit d'un plat froid, qui pourra subir le retard des longues discussions. Je ne peux que vous encourager, dans les groupes, à être plus expéditifs. La commission a beaucoup discuté et on peut espérer que le travail sera plus expéditif en plénum. Merci beaucoup de votre attention. »

Alain Gerber (PLR) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, sauf erreur de ma part, il me semble que le Conseil communal peut proposer un horaire de séance, mais si le Conseil général décide de débiter la séance à 19h, 18h ou 16h, il s'agit de sa prérogative. Là, il y a un petit souci de niveau. Je pense qu'il s'agit là d'une proposition et il faut y réfléchir et faire une proposition lors d'une prochaine séance du Conseil général. »

8. Communications du bureau du Conseil général

La vice-présidente **Sophie Wang (PS)** : « Mesdames, Messieurs, j'ai deux communications à vous porter.

Tout d'abord, je vous annonce la démission de notre collègue Nadia Chassot, conseillère générale (PLR), qui déménage et remet son poste. Elle sera donc remplacée au moment où le Conseil communal aura signé un arrêté pour l'élection de sa ou son remplaçant-e.

Ensuite, nous avons reçu un courrier du courtier Jansen+Partners demandant les raisons pour lesquelles la nouvelle commune de Laténa a décidé de ne pas embaucher cette compagnie pour effectuer le travail de courtage puisque qu'elle représentait trois des communes fusionnées. Le Conseil communal a répondu avec les arguments en lien avec ce dossier. Je reste à votre disposition si vous avez des remarques ou des questions. »

9. Divers

Nathalie Steullet Wintgens (PS) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, face à l'annonce d'une possible fermeture de La Poste d'Hauterive, le groupe PS-vert'libéral souhaite savoir quels engagements le Conseil communal prendra, dès le 1^{er} janvier 2025, par rapport à cette annonce. »

Christophe Dolder (UDC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, serait-il possible d'envisager le vote électronique ? »

Rocco Mauri (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je n'ai pas l'habitude de citer les socialistes, d'autant plus les socialistes qui font partie de mon cabinet, mais quelqu'un a rappelé quelle est mon activité à temps perdu.

M. Baptiste Hürni, conseiller aux Etats, avait déjà interpellé M. Albert Rösti, conseiller fédéral, suite à l'annonce faite par le directeur de La Poste Suisse en 2024. La commune d'Hauterive est très concernée car nous nous sommes battus pour que La Poste reste en créant des places de parc, un abri bus, etc. Sauf erreur de ma part, le 18 novembre prochain, nous rencontrerons une délégation de La Poste. Il n'est pas question de dire oui amen à La Poste. Comme vous le savez, La Poste est une ancienne régie et je trouve regrettable le silence d'un autre socialiste, celui de M. Christian Levrat, directeur du conseil d'administration de La Poste. En effet, il n'a pas souhaité s'exprimer. Je ne sais pas ce que fait actuellement le Conseil fédéral, mais annoncer des fermetures sans en informer les communes est absolument inadmissible. Nous verrons ce qui se passera lors de la séance du 18 novembre prochain. Je ne peux rien vous dire de plus à ce sujet. A Hauterive, nous nous battons comme nous l'avons fait jusqu'à présent pour maintenir le guichet de La Poste.

Ne le prenez pas mal, je suis un peu cash, tout comme mon ami Christophe Aubert, mais j'ai fait l'expérience des fameuses antennes de La Poste. Je vous défie d'aller poser une question pour déposer un courrier A+ ou A simple en Europe dans une pharmacie ou un kiosque, pour vous assurer qu'il soit envoyé, que ce soit le bon tarif, c'est impossible. C'est un non-sens.

Je sais que mon collègue de l'étude est intervenu au niveau du Conseil fédéral, mais pour l'instant il n'a pas reçu de nouvelles. M. Rösti se prononce souvent pour des choses pour lesquelles il ferait mieux de se taire, mais en l'occurrence à ce stade nous n'avons pas de retour.

Nous aborderons la séance du 18 novembre prochain avec la volonté de maintenir le bureau de poste d'Hauterive et nous leur expliquerons qu'il est indélicat d'annoncer des fermetures de filiales régionales en mai et d'envoyer un courrier aux communes au mois d'octobre pour les convier à discuter.

Le nécessaire sera fait, mais les prérogatives de certaines anciennes régies posent problème et il serait utile que les groupes concernés revoient la situation avec le parti cantonal et que des interventions comme celle de Baptiste Hürni soient effectuées auprès du Conseil fédéral. »

Claude Borel (PS) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens à rappeler que le bureau postal d'Enges a été fermé en premier, ensuite Marin Village, puis Saint-Blaise, La Coudre et maintenant La Poste souhaite supprimer Hauterive. Cela fait un peu beaucoup pour notre commune, même si entre-temps a été créé un office de poste dans le centre Migros. »

Sabine Quiquerez (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce n'est que mon impression, mais je pense qu'il serait plus facile de compter les voix si tout le monde utilisait le carton de table ou si personne ne l'utilise. En effet, il est facile de compter la première rangée, mais pour les rangées de derrière, on ne sait plus où on en est. »

Eric Flury (PS) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, je vous propose d'attendre la venue du règlement général de commune. Plusieurs questions posées ce soir dépendent de ce dernier ou y trouveront leur réponse et si l'une de ces réponses devait manquer, vous pourrez poser la question à ce moment-là.

Je le dis ainsi car passablement de questions peuvent encore venir, mais on devrait simplement attendre le mois prochain pour prendre les bonnes décisions, merci. »

Ted Smith (PLR) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, serait-il possible, sauf si c'est prévu dans le règlement général de commune, d'envoyer les amendements à l'avance à tous les membres du Conseil général. En effet, nous avons été surpris par le dépôt de l'amendement, même si cela a été facile à gérer. Mais d'autres amendements, beaucoup plus complexes à traiter, seront déposés. »

La vice-présidente **Sophie Wang (PS)** : « Mesdames, Messieurs, si je m'inspire du règlement général de commune actuel de La Tène, la seule condition est qu'un amendement doit être déposé par écrit et avant le vote concernant l'amendement en question. Par conséquent, si le règlement général de commune de Laténa s'inspire de ce modèle, je ne pense pas qu'il soit possible d'imposer aux partis de communiquer leurs amendements par avance aux membres du Conseil général. »

Ted Smith (PLR) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez certainement raison, mais demandons aux chef-fes de groupe de faire en sorte que les amendements soient envoyés par e-mail ou que des copies soient déposées à l'entrée. Merci. »

Daniel Jolidon (PLR) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai une suggestion à apporter, puisque c'est le Conseil général qui décide de s'inviter. Serait-il possible de prévoir un autre lieu de séance et de nous rendre, de temps en temps, à Hauterive ou à La Tène, ne serait-ce que pour avoir un peu plus de places de parc qu'ici et permettre à la population de suivre les débats sans devoir se déplacer systématiquement à Saint-Blaise. Peut-être pas Enges, hormis en été pour faire la séance à l'extérieur. »

Vanessa Renfer (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, il s'avère que suite à un petit couac dans les réservations de salles, la prochaine séance du Conseil général se déroulera à l'Espace Perrier à La Tène. Je réponds déjà à une partie de la demande. Je trouve qu'il s'agit d'une bonne proposition mais effectivement, j'ai peur que nous n'allions pas très souvent à Enges à moins de faire la séance du Conseil général en journée afin de pouvoir redescendre avec le car postal. Nous avons pris note de la demande. »

Christophe Dolder (UDC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, pour revenir au vote électronique, je l'ai vécu en ma qualité de député suppléant au Grand Conseil. J'ai d'abord vécu le «assis-debout», mais l'introduction du vote électronique a été un sacré soulagement et il n'y a plus jamais eu d'erreur. Même avec le «assis-debout», cela ne fonctionnait pas.

Au final, c'est une histoire de prix. Il s'agit juste d'une proposition et il faudrait déterminer, en fonction du prix, si cela peut se faire ou non. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais, sans m'être concerté avec mes collègues, mais qui valideront probablement ce que je vais dire, remercier Madame Sophie Wang

pour sa prestation. Ce n'est pas évident, il s'agit de sa première séance et c'est un baptême du feu, en plus avec des amendements. J'aimerais vraiment la féliciter et la remercier pour son excellente prestation. »

– Applaudissements –

La vice-présidente **Sophie Wang** (PS) : « Mesdames, Messieurs, sur ces belles paroles, je clos la séance à 22h06. Nous pouvons aller à l'apéro. »

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La vice-présidente,

La secrétaire,

S. Wang

P. Voisard